

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-4-8

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

**Objet : Vote du budget
primitif 2026 : Commune**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 proposé par le Maire est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Les crédits sont votés par chapitre.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 de la commune ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif Principal de la Commune 2026.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL

